

Journée iNAF! 2026 : protéger la liberté académique à l'échelle mondiale

La Journée internationale pour la défense de la liberté académique de l'International Network for Academic Freedom aura lieu cette année à Belgrade (Serbie), le 13 juin, avec le soutien de l'Internationale de l'éducation. Pour cette édition 2026, elle réunira nombre de syndicats universitaires internationaux sur le thème de la nécessaire protection de la liberté académique à l'échelle mondiale.

Par **MICHEL MARIC**, responsable du secteur International

L'International Network for Academic Freedom (iNAF!), réseau syndical universitaire international pour la liberté académique, cocréé par le SNESUP-FSU en 2019, organise annuellement depuis 2020 une Journée internationale pour la défense de la liberté académique¹ qui est un moment privilégié d'échange et de réflexion entre organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le sujet.

Cette journée aura lieu cette année le 13 juin à Belgrade (Serbie) et réunira, outre les 15 organisations membres de l'iNAF!, nombre de participants internationaux sur le thème : « Protéger la liberté académique à l'échelle mondiale. Défendre un droit professionnel, préserver un bien public ».

La journée sera ouverte par David Robinson (ACPPU), vice-président de la task force de l'Internationale de l'éducation pour la révision des recommandations de l'Unesco. Elle

se prolongera par un état des lieux de la liberté académique et de sa réalité aujourd'hui en Afrique,

aux États-Unis, en Turquie, en Espagne, dans les pays du nord de l'Europe comme dans les pays d'Europe centrale. Puis elle permettra d'importantes discussions thématiques sur les sujets figurants dans le programme ci-contre.

Quelques jours après son congrès d'étude (dont l'un des trois thèmes sera : « Intelligence artificielle, enjeux et impacts sur nos métiers »), le SNESUP-FSU interviendra ici sur la question de l'exercice de la liberté académique dans un contexte de développement de l'intelligence artificielle. Le sujet est d'autant plus important que le processus de révision de la recommandation de l'Unesco de 1997 sur la condition du personnel de l'enseignement supérieur (qui constitue un outil international de référence en matière de défense de la liberté académique) est désormais engagé, avec notamment pour objectif de prendre en compte de telles évolutions². ■

1. Cf. VRS, n° 432, janv.-fév.-mars 2023 : www.snesup.fr/article/recherche-et-enseignement-superieur-en-europe-situations-diverses-problemes-communs-vrs-432-mars-2023.

2. Cf. *Le Snesup*, n° 735, septembre 2025, p. 28 : www.snesup.fr/publications/revues/le-snesup/mensuel-ndeg-735-septembre-2025.

PROTÉGER LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE À L'ÉCHELLE MONDIALE DÉFENDRE UN DROIT PROFESSIONNEL, PRÉSERVER UN BIEN PUBLIC

Processus de révision de la recommandation Unesco 1997
David Robinson – ACPPU-CAUT (Canada)

CONFÉRENCES INVITÉES

Evrin Gülez – Eğitim Sen (Turquie)
Jon Shelton, président d'AFT-Wisconsin (États-Unis)
Maria Luisa Esteban Salvador – FECCOO (Espagne)
Jorunn Dahl Norgård – NAR (Norvège)
Branimir Štrukelj – SVIZ (Slovénie)

INTERVENTIONS

État des lieux de la liberté académique dans le monde
Aymen Bouali – UT-LDA (Tunisie)

**Marchandisation de l'enseignement supérieur
et de la recherche et liberté académique**
Marina Milenkovic – SOS-TUS (Serbie)

**Quelle liberté académique
pour les femmes universitaires ?**
Maria Teresa Nascimento – SNESUP (Portugal)

**La liberté académique dans un contexte
de prolifération des réformes**
Gabin Ahognisso Tchaou – SYNARES (Bénin)

Liberté académique et action syndicale
Jeannette Wogaing – SYNES (Cameroun)

**Quelle liberté académique
à l'heure de l'intelligence artificielle ?**
Marc Champesme, Michel Maric,
Christophe Voilliot – SNESUP-FSU (France)

État des lieux de la liberté académique en Afrique
Bakasso Sahabi – SNECS (Niger) ;
Oumar Coulibaly – SNESUP (Mali) ;
Boubié Guel, Cheik Félix Ouédraogo –
SYNADEC (Burkina Faso) ;
Lansana Yansané – SNAESURS (Guinée)

Résister à la violation des franchises universitaires
David Célestin Faye, Ndiémé Sow – SAES (Sénégal) ;
Kouamé Charl Ackoundoun-Nguessan,
Frédéric Akomian Mobio – MORES-CI (Côte d'Ivoire)